

Maison de Justice et du Droit de la CAESE

Trouver les réponses à ses questions juridiques



« La République doit assurer à tous un égal accès au droit »

À tous, car si nul n'est censé ignorer la loi, les praticiens du droit eux-mêmes ont des difficultés à suivre les évolutions législatives, compte tenu de la prolifération des textes, de leur complexification et des réformes successives.

Pour tous les citoyens, accéder au droit est devenu indispensable pour exercer des actes de la vie courante, qu'ils concernent le logement, la vie familiale, le travail, les droits sociaux, le droit de la consommation (internet, téléphonie mobile...).

Création de la loi du 10 juillet 1991, l'aide à l'accès au droit vise à permettre à tous les citoyens de connaître ses droits et ses obligations, d'être orientés vers les services compétents, d'être aidés dans l'accomplissement de toutes démarches juridiques et de bénéficier de consultations juridiques.

Cette loi a institué les conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) dont le rôle consiste à : définir une politique départementale d'accès au droit, en partenariat avec les acteurs locaux concernés, fédérer les financements de différentes origines et piloter et coordonner les actions en la matière.

Le CDAD de l'Essonne, en partenariat avec tous les acteurs de terrain et les professionnels de l'information juridique, anime la politique de l'accès au droit dans le département. Il prend notamment en compte la configuration géographique du département, l'implication des élus locaux et les besoins des territoires ainsi que les actions menées antérieurement (barreaux, collectivités locales ou associations).

Compte tenu des besoins du territoire Sud-Essonne, de la qualité des actions menées au sein du point d'accès au droit d'Étampes et de l'investissement tant du maire d'Étampes, que de la communauté d'agglomération de l'Etampois, le CDAD a soutenu la demande de transformation du point d'accès au droit en maison de justice et du droit. Nous souhaitons une belle vie à cette nouvelle structure qui permettra à la justice d'être plus proche des citoyens et renforcera l'offre d'accès au droit en Sud Essonne.

Benjamin DEPARIS

Président du TGI d'Évry
et Président du CDAD de l'Essonne

Caroline NISAND

Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance d'Évry
et vice-Présidente du CDAD de l'Essonne



« Une justice plus proche et plus accessible »

Vous apporter une aide juridique ou des conseils avisés indispensables à bien des démarches de la vie courante, sans que vous ne soyez obligés de vous rendre par monts et par vaux à des kilomètres de votre domicile, voilà l'essence même de ce que vous propose la Communauté d'Agglomération avec sa Maison de Justice et du Droit. Avec elle, la justice se rapproche de vous !

Ouverte à tous, c'est un lieu d'écoute, de conseil et d'information qui permet à chacun de connaître ses droits pour mieux les faire valoir et d'obtenir le soutien dont il a besoin. Avocats, écrivains publics, conciliateurs, huissiers, médiateurs familiaux, délégués du défenseur des Droits, et autres professionnels interviennent ainsi toutes les semaines, soit au total pas moins d'une vingtaine de permanences différentes à retrouver dans les pages qui suivent.

Idéalement située au cœur de l'Agglomération, dans le centre-ville d'Étampes et accueillant chaque année près de 6 000 personnes, cette structure convoitée assure une présence judiciaire de proximité et vient garantir à chacun un égal accès aux droits et aux ressources juridiques. Elle constitue en effet un cadre privilégié permettant la mise en œuvre de mesures de médiation et de conciliation, en coordination avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne.

Enfin, grâce à la transformation récente du Point d'Accès au Droit en Maison de Justice et du Droit qui marque la judiciarisation de la structure, l'Agglomération apporte sur son territoire une compétence supplémentaire et renforce son concours dans la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes.

Johann MITTELHAUSSER

Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

Maison de Justice et du Droit, un service intercommunal gratuit situé à Étampes



Des permanences spécialisées selon vos besoins

La MJD de la CAESE compte pas moins de 20 permanences dans des domaines très variés. Elle constitue un cadre privilégié pour mettre en œuvre des mesures de médiation et de conciliation en matière civile et permet de mener des actions d'aide à l'accès au droit.

Des professionnels à votre écoute

Les agents de l'agglomération vous orientent vers les intervenants spécialisés de la structure en fonction de la nature de votre demande juridique. Dans la mesure où votre interrogation ne relève pas directement du champ juridique ou qu'aucun permanencier de la Maison de Justice et du Droit ne peut y répondre, elle s'engage à vous orienter vers le bon interlocuteur.

Les rencontres se font uniquement sur rendez-vous, à fixer au préalable par téléphone ou directement sur place. Le personnel de la MJD et les différents permanenciers présents dans la structure garantissent la confidentialité des échanges.

La Maison de Justice et du Droit (MJD) de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) est un lieu d'accueil gratuit et permanent qui offre une information de proximité et des conseils sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ce service intercommunal permet à toute personne de bénéficier :

- d'**informations générales sur les droits, devoirs et obligations** ;
- d'**une aide dans l'accomplissement de toute démarche** en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation ;
- d'**informations juridiques gratuites par des professionnels du droit** (avocats, notaires,..).

Des permanences à votre service

DROIT

Permanences des juristes de la MJD

Les juristes de la MJD sont présents tous les jours, ils vous informent dans tous les domaines du droit et plus particulièrement sur le droit de la famille, avec la possibilité de rencontrer une juriste spécialisée à l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales et / ou intrafamiliales, droit du travail, droit des étrangers et droit des contrats.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

AGE 91

Un juriste informe les personnes âgées et leur famille sur leurs droits et obligations dans les domaines civil, pénal, social et administratif (mesures de protection, obligation alimentaire, aide sociale, droit des successions...).

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Association Tutélaire de l'Essonne (ATE)

Information juridique concernant les mesures de protection des majeurs (tutelle, curatelle...). Possibilité pour les majeurs protégés déjà suivis de rencontrer le mandataire judiciaire sur place, à Étampes.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

L'association nouvelles voies

L'Association propose un accompagnement administratif sous forme de prestations diverses pour le public :

- Écrivain public : compréhension et rédaction de courrier, prise de rendez-vous...
- Constitution et suivi de dossiers administratifs : demande de logement, dossier de surendettement...

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

La chambre départementale des notaires de l'Essonne

Professionnel du droit et officier ministériel, le notaire apporte un conseil d'expert en matière de droit de la famille, de droit immobilier, de gestion de patrimoine et en droit des successions.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Les avocats du Barreau de l'Essonne

Partenaires privilégiés de la MJD, les avocats interviennent au sein de la MJD pour assurer des consultations juridiques. Ils peuvent vous informer sur tous les domaines du droit (droit du travail, droit de la famille, droit pénal, droit des successions...). **Permanences généralistes et spécialisées en droit du travail.**

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Délégué territorial du Défenseur des droits

Chaque fois qu'ils le peuvent, les délégués vont solliciter les administrations concernées par votre situation pour rechercher une solution amiable par voie de médiation. Les délégués du Défenseur peuvent vous aider si vous avez des difficultés dans vos relations avec les services publics, si les droits d'un enfant ne sont pas respectés et si vous êtes discriminé.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Les juristes du CIDFF sont généralistes et informent le public sur leurs droits en tous domaines : droit des personnes, droit du travail et droit social, droit des biens et droit pénal.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Le greffier

Vous informe, vous accompagne et vous oriente sur l'ensemble des procédures devant une juridiction. Il vous accompagne dans la constitution et le dépôt de vos dossiers d'aide juridictionnelle ainsi que des requêtes (formulaire Cerfa du ministère de la Justice).

Le conciliateur de justice

Il est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils (en dehors ou en cours de procès) : entre

propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation... Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, résidence des enfants, ...) ou des litiges avec l'administration. Pour concilier les personnes, il proposera un, ou, parfois, plusieurs entretiens, pour écouter les arguments des différentes parties.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

JUSTICE

Les permanences suivantes sont réservées aux usagers déjà accompagnés ou convoqués par ces services.

La protection judiciaire de la jeunesse de Brétigny-sur-Orge

Les délégués du procureur de la République

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

L'association du contrôle judiciaire en Essonne (ACJE91)

VIE QUOTIDIENNE

L'agence départementale d'information sur le logement de l'Essonne

Cette structure vous propose une information complète juridique, financière et fiscale sur le logement que vous soyez locataire, propriétaire, propriétaire bailleur, ou accédant à la propriété.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

NOUVEAUTÉ

Permanence psychologique, d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation

Assurée par un psychologue de l'association du CEPFI dans le but d'accompagner des usagers de la structure et des familles en situation de mal-être, confrontés à des difficultés familiales, conjugales, relationnelles et professionnelles.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Presta Doc Consulting

Le juriste répond à toutes les questions liées au droit des étrangers :

- Première demande ou renouvellement de titre de séjour,
- Demande de régularisation,
- Question concernant la nationalité française (naturalisation ou réintégration),
- Demande d'asile,
- Transcription d'acte étranger en France.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

UFC Que Choisir

Vous êtes un particulier, vous avez un litige de consommation avec un professionnel : votre assureur, votre garagiste, votre fournisseur téléphonie ou internet, etc ? Vous cherchez à vous informer sur vos droits de consommateur ? Votre agglomération vous propose à la MJD une permanence de première information concernant votre litige. L'aide apportée a pour but de vous épauler et vous conseiller dans vos démarches litigieuses.

Sur rendez-vous au 01 69 92 11 70

Banque de France

Le bureau d'accueil et d'information de la Banque de France accueille les particuliers qui souhaitent bénéficier du droit au compte ou exercer leur droit d'accès aux fichiers d'incidents sur chèques (FCC et FNCI) et crédits (FICP) :

- informe les particuliers sur les procédures de traitement du surendettement ;
- reçoit les dossiers de surendettement et tient le déposant informé de l'avancement de son dossier.

Merci de contacter directement la Banque de France afin de prendre un rendez-vous, au 3414 ou <https://accueil.banque-france.fr>

FAMILLE

Cithéa

La médiation familiale vise à préserver le lien familial lorsqu'il est fragilisé par un événement, une situation de type : divorce, séparation, recomposition familiale. Elle permet également d'aider à résoudre les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants, entre jeunes adultes et leurs parents...

Merci de contacter directement l'association afin de prendre un rendez-vous, au 01 46 01 99 19 ou mf@cithea.org



Maison de Justice et du Droit (MJD)

1, rue du Coq
91150 Étampes
Tél : 01 69 92 11 70
mjd@caese.fr
caese.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 18h et jusqu'à 19h les 1^{er} et 3^e mardis du mois
Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Communauté d'Agglomération Étampois Sud-Essonne

Ne pas jeter sur la voie publique

Création graphique : service communication CAESE / Crédits photos : Freepik / Impression : l'Artésienne / Papier certifié PEFC / Novembre 2023